



## MARCHES PUBLICS

### Marché de Travaux

#### « Création et restauration bocagère » BREIZH BOCAGE - AULNE

#### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

#### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

#### Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : <b>Parc naturel régional d'Armorique</b>	Pouvoir adjudicateur : <b>Madame Françoise PERON, Présidente</b>
Adresse : <b>15 Place aux foires, BP 27</b>	Code postal - ville <b>29590 LE FAOU</b>
Téléphone : <b>02.98.81.90.08</b>	Dossier suivi par : <b>S INGERT ; M-J LEZENVEN</b>
Télécopieur : <b>02.98.81.16.30</b>	Adresses de courrier électronique : <b>serguei.ingert@pnr-armorique.fr</b> <b>marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr</b>

**Date limite de réception des offres : le vendredi 9 décembre 2016 à 14 Heures.**

## ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

### **A.Type / forme du marché :**

Marché de services passé en application de l'ordonnance 2015-899 et du décret 2016-360

Marché passé selon la procédure adaptée et est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360

Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux en vigueur.

### **B.Objet du marché :**

Le présent marché a donc pour objet de confier la réalisation des travaux d'aménagement sur le territoire des communes de Pont-de-Buis-lès-Quimerch et Rosnoën à un ou à des prestataire(s) compétent(s) et qualifié(s).

Le prestataire retenu devra, pour toutes les étapes de ces travaux, se référer à la procédure Breizh Bocage dont les caractéristiques majeures du cahier des charges sont reprises dans la partie description de la prestation de CCTP.

Chaque linéaire ou travail hydraulique (entrée de champ) est nommé « chantier ». Le marché comportera jusqu'à 29 chantiers.

**La consultation est scindée en 2 lots :**

- ***lot 1 : construction de talus bocagers et travaux hydrauliques sur entrées de champ sur le territoire des communes de Pont-de-Buis-lès-Quimerch et Rosnoën***
- ***lot 2 : création de haies bocagères et fourniture pour plantations bocagères (préparation du sol, fourniture des plants & plantations, fourniture et pose des protections gibier, fourniture et pose d'un paillage naturel) et dégagement des plantations***

Les candidats pourront soumissionner sur un, plusieurs, ou la totalité des lots.

Un même candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par lot. L'attribution s'effectuera par lots séparés.

Dans le cas où un candidat serait attributaire de plusieurs lots, le contrat de travaux pourra regrouper les conditions des différents lots.

### **C. Forme du prix :**

Prix ferme

Durée de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les variantes ne sont pas autorisées

### **D. Durée du marché :**

Le délai d'exécution de la prestation débutera à compter de la notification du marché auquel sera joint l'ordre de service de démarrage.

Début prévisionnelle de la mission : janvier 2017

Le PNRA, maître d'ouvrage de la prestation, ne pourra engager la mission que sous réserve des financements obtenus.

### **E. Condition d'envoi ou de remise des offres :**

Date limite de réception des offres : **vendredi 9 décembre 2016, à 14 heures (heure limite de dépôt)**, en aucun cas il s'agit du cachet de La Poste.

L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessus et dans la page de garde du présent règlement de consultation.

#### **1) Offre remise sur support papier**

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,  
15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

#### **Modalités de réponse sur support papier**

- Dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
  - Envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception
- Mentionner sur l'enveloppe «Création et restauration bocagère – Breizh Bocage Aulne – lot n° » **NE PAS OUVRIR**

#### **2) Offre remise par échange électronique sur la plateforme de dématérialisation**

La transmission des candidatures et des offres par voie de dématérialisation est autorisée sur le site [www.e-megalisbretagne.org](http://www.e-megalisbretagne.org)

### **F. Présentation des candidatures et des offres:**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

#### 1) Pièces de candidature :

- La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC1), formulaire téléchargeable à l'adresse suivante : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr) (thème marchés publics) ;
- La déclaration du candidat (imprimé DC2), indiquant notamment le chiffre d'affaires du candidat réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles, formulaire téléchargeable à l'adresse suivante : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr) (thème marchés publics) ;
- L'attestation sur l'honneur datée et signée, certifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année 2015. Le candidat fournira les certificats délivrés par les organisations et organismes compétents ;

- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Les attestations d'assurances (responsabilité civile et professionnelle) en cours de validité ;
- Les références professionnelles et compétences de moins de 10 ans sur des opérations similaires ou apporter la preuve de sa capacité ;
- Une présentation de l'entreprise ou de chaque membre du groupement : moyens matériels et humains (CV, formations suivies) mis en œuvre pour la réalisation du marché public ; appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières.

## 2) Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement, complété, daté et signé, accompagné du bordereau de prix complété,
  - \* un mémoire technique reprenant les moyens mis en œuvre,
  - \* un calendrier de réalisation
- Le cahier des charges, paraphé et signé,
- le règlement de consultation, signé,

## **ARTICLE 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **A Modalités des candidatures :**

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles de l'article 45 du décret 2016-360. Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### **B Sélection des candidatures :**

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 55 du décret 2016-360 ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 2-F-1 du présent règlement ;
- les candidats dont les capacités techniques, financières et professionnelles paraissent insuffisantes.

### **C Jugement des offres :**

Seront éliminées les offres non conformes au présent règlement de consultation, ainsi que les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret 2016-360.

Sera choisie l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 Coût de la prestation	40 %
2 Valeur technique (compétences humaine et technique en restructuration bocagère, Matériels utilisés, références)	40 %
3 Réactivité – respect des délais du calendrier	20 %

Méthode de notation pour le critère « valeur technique » :

- sous-critère 1 : compétences en restructuration bocagère (création de talus, plantations haies bocagères) 15 points / 40
- sous-critère 2 : matériel utilisé à la réalisation de la prestation : 15 points / 40
- sous-critère 3 : références pour opérations similaires : 10 points / 40

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

#### **D Négociation des offres :**

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Cependant le PNRA pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas de négociation, elle portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

#### **E Documents à fournir par le candidat retenu :**

En application des articles 55 et 51 du décret 2016-360, seul le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra :

- justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (article 55) ;
- produire, avant attribution (article 51) :
  - \* un extrait de casier judiciaire
  - \* les certificats fiscaux et sociaux
  - \* les documents visés à l'article 51 dont le Kbis ainsi que le jugement si le candidat est en redressement judiciaire

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'article 99 du décret 2016-360.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A \_\_\_\_\_, le

